



Conseil municipal du 13 octobre 2023

Le conseil s'est réuni au complet sous la présidence du maire André DALLER.

Tableau des effectifs-personnel de mairie-Délibération 2023-27

Après en avoir délibéré le conseil à l'unanimité :

Adopte le tableau des effectifs actualisé, tel que présenté et arrêté à la date du 13 octobre 2023.

Transfert des pouvoirs de police de la publicité des Maires aux Présidents de l'EPCI Délibération 2023-28-

Le conseil approuve la motion du conseil communautaire et s'oppose au transfert du pouvoir de police du Maire en matière de publicité.

Désignation des représentants de la commune de Barges au SICECO- CLE de l'Abbaye. (Syndicat intercommunal d'énergie de Côte d'Or) - Délibération 2023-29

Délégué titulaire : M. André DALLER (maire de la commune)

Délégué suppléant : M. Bernard CHAUPUIS

Adoption du CFU Compte Financier Unique- Délibération 2023-30

Pendant la période d'expérimentation, le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents.

Au titre de l'exercice 2023, un compte financier unique sera produit pour chacun des comptes afférents au budget principal.

La commune de BARGES applique le référentiel budgétaire et comptable M57 depuis l'exercice 2023 ; elle remplit depuis cette date l'un des prérequis de l'expérimentation du compte financier unique.

La commune de BARGES dématématise ses documents budgétaires dans l'application Actes budgétaires. Elle remplit donc les prérequis informatiques nécessaires à la confection du compte financier unique pendant toute la durée de l'expérimentation

Le conseil autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec L'État, représenté par Monsieur Franck ROBINE, Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté et la Direction Générale des Finances Publiques, représentée par Madame Hélène CROCQUEVIEILLE, Directrice Régionale des Finances Publiques de Bourgogne-Franche-Comté et du département de la Côte-d'Or.

Mise en place d'une part supplémentaire IFSE REGIE dans le cadre du RIFSEEP – D. 2023-31

Notre secrétaire de mairie, régisseur de recettes, ne peut percevoir l'Indemnité des Fonctions, des Sujétions de l'Expertise que par l'instauration d'une part supplémentaire IFSE REGIE. Après avis favorable du comité social territorial, en date du 3 octobre 2023, le conseil décide d'instaurer l'IFSE REGIE.

Restitutions de cautions- Délibération 2023-32

Le conseil municipal décide de restituer les cautions aux locataires qui viennent de quitter les logements communaux.

Désignation d'un agent coordonnateur et création d'un emploi d'agent recenseur- Délibération 2023-33

Le recensement de la commune aura lieu du 18 janvier au 17 février 2024

Agent coordonnateur : Mme Sandrine CHAMPAGNE, agent recenseur : Mme Marie-Thérèse FLEURY. Le conseil décide des indemnités qui seront versées à ces intervenants.

Adhésion à un groupement de commandes permanent pour l'achat d'énergies et la fourniture de service en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique sur le périmètre de la région BFC- Délibération 2023-34

Admission en non valeurs dans la limite de 100 €- Délibération 2023-35

Le maire expose que l'article L 2122-22-30° du Code général des collectivités territoriales (CGCT) permet, par délégation du conseil municipal, de charger le maire « d'admettre en non-valeur les titres de recettes, ou certaines catégories d'entre eux, présentés par le comptable public, chacun de ces titres correspondant à une créance irrécouvrable d'un montant inférieur à un seuil fixé par délibération du conseil municipal, qui ne peut être supérieur à un seuil fixé par décret.”

Le conseil décide de ne pas mettre en place cette possibilité.

Fixation des montants définitifs des ACTC (attribution de compensation de transferts de charges)

La CCGCNSG nous a transmis les montants définitifs des ACTC 2023.

Barges : 23 339 € (somme attribuée lors de la création de la CC) - (8 329 € pour gymnase de Gevrey, 799 € rappel droit des sols 2022, 3 688 € pour droit des sols 2023, 8 070 € FPIC) soit au total 20 886. La CC nous reverse donc 2 453 €.

Droit des sols : service de la CC qui étudie les Demandes de PC ou les DP déclarations de travaux.

Point sur les Travaux

1.Réalisés depuis septembre :

- Curage partiel réseau EP 60 regards + rue en Pellesson, rue des 4 vents, le 4 septembre
- Suite de l'aménagement de la salle du conseil : pose d'un câble pour rideaux, couture des rideaux (merci à Arlette LABAS).
- Taille des haies chemin des Mazères le 15 septembre -ASA
- Marquage parking rue du Meix Rondeau le 25 septembre- Yannick
- logement 35 gde rue : sèche serviette et chasse d'eau WC, le 26/09 -SOS GAZ
- Marquage route de Broindon le 27 septembre - Département
- Contrôle des jeux le 27 septembre -VERITAS
- logement 2 route de Saulon : remplacement rideau de douche, pose d'un poste eau froide uniquement dans le garage le 29 septembre -SOS GAZ
- Fuite chaudière 35 gde rue le 3 octobre -SOS GAZ
- Mise aux normes électriques école et ERL le 4 octobre -JBE

2. En cours :

- *Salle du conseil : achat d'un store côté cour et de 4 appliques.
- *Changement porte d'entrée logement 3 rue du lavoir- NATURE ET FENETRES fin octobre.
- *Renouvellement de la Conduite d'eau potable Broindon-Barges.
- *Conduites eau et assainissement rue En Vougeot parcelles ZD 68 et ZD 70 fin octobre.
- *Déviation ligne HTA En Vougeot ENEDIS-SPIE, terrassement commencé le 6 octobre.

3. Prévus ou envisagés :

- *VMC 2 Route de Saulon et éclairage extérieur 1 lampe- le conseil donne son accord.
- *Bâtiment mairie : démolition d'une souche de cheminée et obturation des quatre autres sorties de conduit. Etude des devis en cours.
- * Sécuriser l'accès école : pose d'un nouveau portail. De nouveaux devis ont été demandés en ce sens. Le conseil se prononce pour un Portail avec la même ouverture, le coût de la maçonnerie pour un portail coulissant (+ 2 724 €) n'étant pas négligeable. L'idée d'un petit vantail et d'un vantail plus grand est à approfondir.

Projet nouvelle école

Le conseil a pris connaissance du courrier de M. Mme Dartois.

Le président de la CC souhaite qu'une décision soit prise au plus vite pour pouvoir initier le financement du périscolaire. Sinon cela sera reporté à bien plus tard.

Le conseil estime qu'il devient urgent de rencontrer les élus de Saulon-la-Chapelle pour faire avancer ce projet.

Urbanisme

Permis de Construire accordé à la société ORME ET CHAIRON (8 silos derrière le bâtiment route de Broindon) - Il leur est demandé de planter des haies pour dissimuler les bâtiments.

Infos diverses

*Affouages

Nombre d'inscrits : **4**

Commission bois convoquée le 17 octobre.

*Attribution des logements communaux

-La maison sise au 35 gde rue a été attribuée à M. PLAN et Mme FOURNIER et leurs deux enfants âgés de 2 et 3 ans.

-Le logement, 2 route de Saulon-la-Chapelle a été attribué à Mme Catherine CRENIAUT et son fils Valentin âgé de 22 ans.

Les nouveaux locataires ont pu intégrer leurs nouveaux logements au 1^{er} octobre.

*Fibre

Le cabinet FM Projet nous informe que l'entreprise qui déploie la fibre sur notre commune (RESONNANCE) a terminé la phase de déploiement.

La phase de travaux étant terminée, la phase de réception avec l'exploitant et le département va commencer.

*Extension d'un réseau d'électricité : Loi promulguée le 10 mars 2023... entrée en vigueur le 10 septembre 2023 : ce n'est plus aux communes et autres EPCI de financer l'extension d'un réseau d'électricité mais au pétitionnaire.

*Projet de Territoire. Dans le SCOT des agglomérations de Beaune, Nuits-Saint-Georges et Gevrey-Chambertin, il est précisé le nombre de logements qui sera attribué sur l'ancien territoire du Sud Dijonnais d'ici à 2040. La priorité sera donnée à ce qu'on appelle « les dents creuses ». L'extension sur les terres naturelles ou agricoles sera proscrite. Il y a le risque de voir des parcelles actuellement constructibles ne plus l'être à l'avenir. Les espaces construits depuis le 1^{er} janvier 2022 seront pris en compte dans cette répartition.

*Dératisation des réseaux d'eaux usées du 30/10 au 3/11 puis du 4/12 au 8/12.

* Revoir la sécurité à l'entrée de Barges, côté route des 4 vents. Il apparaît que la priorité à droite pour les véhicules quittant la rue En Pellesson ne donne pas satisfaction, les véhicules ne ralentissent pas suffisamment (malgré la limite de vitesse à 30 km/h). L'installation d'un stop dans la descente de la route des 4 vents, avant la rue En Pellesson va être mise à l'essai (consulter les services du département pour avis).

Le marquage au sol dans le virage de la grande rue-route de Saulon-la -Chapelle sera proposé au département.

Le marquage du stop à la sortie de la rue des aiguillons sera repeint.

Séance levée à 23h15.

Prochain conseil le vendredi 1^{er} décembre à 20h30 à l'ERL.